

0470003Y  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE  
5 ALLEE PIERRE POMAREDE  
47916 AGEN CEDEX 9  
Tel : 0553775600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2024-2025  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 31/01/2025  
Réuni le : 10/02/2025  
Sous la présidence de : David Silveira  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Université BDX :  
Le conseil d'administration autorise la signature d'une convention avec l'Université de Bordeaux pour préciser les modalités de collaboration concernant la formation diplômante Licence professionnelle mention « Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable »

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**CONVENTION PÉDAGOGIQUE AVEC LE LYCEE DE BAUDRE (AGEN) CONCERNANT LA  
LICENCE PROFESSIONNELLE REVISION COMPTABLE A AGEN**

**Entre**

**L'université de Bordeaux,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Ayant son siège au 35, place Pey-Berland 33000 Bordeaux, et son adresse postale au 351 cours  
de la libération, 33405 Talence cedex,  
N° SIRET: 130 018 351 00010  
Code APE : 8542 Z  
TVA Intracommunautaire : FR 23 130 018 351  
Représentée par son Président Monsieur Dean LEWIS.  
Ci-après désignée par « l'Université » ;

Et plus particulièrement, la Faculté d'économie, gestion et AES (ci-après désigné « Faculté EGAES  
»), représenté(e) par Monsieur Bertrand Blancheton.

**Et**

**Lycée Jean-Baptiste De Baudre**

Adresse 5 Allée Pierre Pomarède, 47000 Agen  
N° SIRET : 19470003500018  
Code APE : Enseignement secondaire général (8531Z)  
TVA Intracommunautaire : FR67194700035  
Représenté(e) par Monsieur David Silveira, Proviseur, habilité(e) à signer la présente.  
Ci-après désigné(e) par « le Partenaire » ou « Lycée De Baudre ».

Chacune des parties étant désignées individuellement par « la Partie » et collectivement par « les  
Parties ».

## **Préambule**

L'université de Bordeaux est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant comme principaux domaines d'intervention les missions de service public d'enseignement supérieur, notamment la formation initiale et continue, la recherche scientifique, la diffusion de la culture humaniste, la participation à la construction de l'espace d'éducation européen et de la coopération internationale.

La faculté EGAES propose des formations d'enseignement supérieur en économie et en gestion. La Licence professionnelle mention Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable a été créée à Agen pour permettre aux BAC+2 (Licence mention Administration Economique et Social, BTS comptabilité-gestion, BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations notamment, BUT Gestion des Entreprises et des Administrations) de monter en compétences humaines et techniques. La formation renforce la filière locale en comptabilité et contribue à la montée en compétences des étudiants, ce pour les adapter aux nouvelles attentes du marché de l'emploi comptable.

Le Lycée De Baudre est un établissement d'enseignement supérieur public implanté à Agen. Il forme des lycéens (généraux et technologiques) mais aussi des étudiants de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) notamment dans la comptabilité, dans la gestion des PME mais aussi dans le soutien à l'action managériale. Le Lycée accueille aussi la Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles préparant au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG).

La faculté EGAES et le Lycée De Baudre uniront leurs forces pour développer l'attractivité de la Licence professionnelle Révision comptable ainsi que du DCG à Agen.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre le Partenaire et la faculté EGAES de l'Université de Bordeaux, concernant la formation diplômante Licence professionnelle mention « Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable » d'Agen (ci-après désignée « la Formation »). Le plan d'actions prévu pour l'année universitaire 2024/2025 est détaillé à l'annexe 2 de la présente convention.

La Formation est ouverte à l'alternance, elle vise à former aux compétences de révision comptable, comptabilité approfondie, de conseil aux clients mais aussi de maîtrise du système d'information. Elle contribue à l'autonomie, au traitement intégral des dossiers comptables et au reporting. Elle s'adresse aux étudiants disposant d'un BAC+2 (120 crédits ECTS capitalisés) en comptabilité ainsi qu'aux salariés du secteur comptable dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

La présente convention est destinée à faire du Lycée De Baudre un partenaire officiel de la LP RC Agen en raison de plusieurs éléments :

- La LP RC Agen constitue une poursuite d'études pour les étudiants de BTS Comptabilité-gestion du Lycée De Baudre,
- Le lycée De Baudre accueille déjà la présentation de la LP RC Agen en ses locaux,

- Les liens entre les équipes pédagogiques du BTS Comptabilité-gestion, de la LP RC Agen et du DCG sont déjà étroits.

La convention est là pour enrichir ces interactions et conforter leur dynamisme.

La LP RC Agen et le DCG sont des formations complémentaires car elles n'ont pas les mêmes poursuites d'études, les mêmes exigences personnelles et techniques. La LP RC Agen est basée sur le programme de DCG mais ne l'exploite pas pleinement en raison d'un volume horaire plus restreint en termes d'enseignement.

Comme indiqué plus tard dans la convention, la LP RC Agen et le DCG sont deux voies de BAC+3 proposées aux BTS Comptabilité-gestion. Le choix des BTS aura des conséquences certaines sur leur orientation académique et professionnelle. L'idée est de les informer de ces conséquences afin qu'ils réalisent les choix les plus éclairés.

## **ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET ADMISSIONS**

La faculté EGAES et le Lycée De Baudre uniront leurs forces afin d'encourager les candidats BTS à poursuivre leurs études soit dans la Licence professionnelle Révision comptable à Agen soit en DCG, selon leur parcours et leur projet.

Les étudiants de BTS comptabilité-gestion formés au sein du Lycée De Baudre bénéficieront d'une présentation de la LP RC Agen et du DCG. Ils feront leurs choix librement, conseillés par les enseignants de la LP RC Agen et du Lycée De Baudre. L'objectif est que l'étudiant puisse s'épanouir dans ses études.

Lorsqu'un étudiant hésitera entre la LP RC Agen et le DCG de De Baudre et que les deux formations sont prêtes à le recruter, il lui sera proposé de commencer le DCG. En cas de difficultés en DCG, il pourra être accueilli en LP RC Agen sous deux conditions :

- en faire la demande avant la fin du mois de septembre de l'année universitaire en cours,
- trouver une alternance pour être définitivement inscrit en LP RC Agen.

Les candidats à la Formation devront faire acte de candidature selon les modalités arrêtées chaque année par l'Université. L'admission à la Formation sera prononcée par le Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique de la Formation.

Les droits d'inscription dont les bénéficiaires de la Formation se seront acquittés, sont intégralement encaissés par l'université de Bordeaux. Les contrats d'alternance sont exclusivement conclus avec l'Université de Bordeaux, en tant qu'organisme de formation accrédité à délivrer la Formation.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION**

La gestion de la Formation, tant pédagogique qu'administrative (inscriptions, organisation des examens, modalités du contrôle des connaissances, saisie des notes, etc...) est assurée exclusivement par l'Université.

Le diplôme est délivré par l'Université.

Le Partenaire n'interviendra pas au sein de la Formation, conformément à l'annexe 1. Le plan d'actions 2024-2025 prévue en annexe 2, associe le Partenaire aux réunions relatives au suivi de la Formation, afin de coordonner les actions de communication, de valorisation, ainsi que pour identifier les axes d'amélioration de son contenu et les objectifs poursuivis.

Les enseignements de la Formation se déroulent dans les locaux de l'Université (Campus du Pin à Agen).

Les annexes 1 et 2, jointes à la présente convention, précisent le contenu et l'organisation pédagogique de la Formation.

#### **ARTICLE 4 –SUIVI DE LA CONVENTION ET ÉVALUATION DE LA FORMATION**

Les personnes suivantes sont désignées en tant qu'interlocutrices privilégiées pour la présente convention :

Pour l'Université,

- à des effets pédagogiques : Bastien Bezzon le responsable de la Formation, courriel [bastien.bezzon@u-bordeaux.fr](mailto:bastien.bezzon@u-bordeaux.fr) / téléphone, 06 30 94 37 76
- à des effets administratifs : Angeline Banel-Martin, responsable de scolarité à l'IDE Agen, courriel [angeline.banel@u-bordeaux.fr](mailto:angeline.banel@u-bordeaux.fr), téléphone, 05 53 77 65 92.

Pour le Partenaire,

- à des effets pédagogiques : les enseignants de BTS comptabilité-gestion et de DCG désignés par l'établissement
- à des effets administratifs : David Silveira, Proviseur du Lycée De Baudre, [david.silveira@ac-bordeaux.fr](mailto:david.silveira@ac-bordeaux.fr) et Marie-Christine Carmassi, DDFPT du Lycée De Baudre, [m.carmassi@ac-bordeaux.fr](mailto:m.carmassi@ac-bordeaux.fr)

Toute modification sera communiquée dans les plus brefs délais à l'autre Partie.

Les interlocuteurs susvisés réalisent un bilan annuel dans le cadre de la présente collaboration et il est partagé avec le référent administratif et la direction de la composante de l'Université concernée par la présente convention. Le bilan annuel est composé d'un rapport d'activité et des résultats de la Formation afin d'évaluer sa réussite. Ce bilan sera déterminant pour la reconduction de la présente convention.

## **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

Le Lycée De Baudre d'Agen fournira une copie numérique de son logo. Ce logo sera apposé sur les plaquettes de présentation de la Licence professionnelle Révision comptable d'Agen pour la durée de la présente convention. Ce logo sera de taille similaire à celui des composantes de l'Université de Bordeaux associées à ladite Licence professionnelle ainsi que des partenaires extérieurs à l'Université de Bordeaux.

Le Lycée De Baudre affichera le partenariat construit par la présente convention sur Parcoursup, sur son site Internet, ses supports physiques et numériques de communication. Les contenus du site et des publications seront soit fournis par l'Université de Bordeaux, soit construits par le Lycée De Baudre et validés par l'Université de Bordeaux.

L'Université de Bordeaux et le Lycée De Baudre construiront une plaquette commune d'informations pour montrer la continuité et la complémentarité de leurs formations, en l'espèce LP RC Agen, BTS comptabilité-gestion et DCG. Cette plaquette pourra être diffusée aux lycéens et aux anciens étudiants de BTS comptabilité-gestion du département du Lot-et-Garonne par exemple.

Les présentations aux étudiants de BTS Comptabilité-gestion ou de Lycée feront état de la coexistence de la LP RC Agen et du DCG à De Baudre.

Aux effets ici énoncés, les Parties se donnent une autorisation d'utilisation de leurs logos et supports de communication.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS FINANCIÈRES ET GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION**

La gestion financière et administrative de la Formation est assurée par l'Université.

Afin de s'assurer de la soutenabilité financière, la Formation a pour objectif un total d'inscrits minimum de 10 étudiants, apprécié conjointement par les Parties.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-TRAITANCE**

Le présent contrat est conclu intuitu personae.

Les Parties s'interdisent de céder à un tiers, à quelque titre, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, le contrat ou l'un quelconque des droits et/ou obligations de celui-ci.

Le Partenaire s'interdit de sous-traiter à quiconque la réalisation de ses obligations définies par la présente convention.

## **ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par la dernière des Parties et dure jusqu'au 31 août 2026 inclus.

Trois mois avant la fin de la présente convention, les Parties dressent un bilan de leur partenariat et décident de son éventuel renouvellement ou des modifications à apporter.

La présente convention peut être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties, et après avis du comité de suivi. Toute révision devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

## **ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE**

Aucune Partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, provoquée par un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et de la jurisprudence.

La Partie invoquant un événement, indépendant de sa volonté qui l'empêche d'exécuter ses obligations, ou un événement constitutif de force majeure doit en aviser l'autre Partie dans les 10 jours suivant la survenance de cet événement.

Les parties pourront s'entendre sur la suspension de la convention pendant le temps où la Partie invoquant l'événement constitutif de force majeure se trouve dans l'impossibilité d'exécuter les obligations concernées en raison de la force majeure. Les obligations de la Convention reprendront dès que l'effet d'empêchement dû à la force majeure cessera, pour la durée restant à courir à la date de survenance dudit cas de force majeure. Les Parties pourront convenir que lorsque la force majeure empêche l'exécution de la Convention au-delà de trois (3) mois, la convention fera l'objet d'un avenant pour l'adapter aux circonstances nées de la force majeure ou sera résiliée totalement ou partiellement.

## **ARTICLE 10 - RÉSILIATION**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année pour une résiliation effective à la rentrée universitaire suivante.

## **ARTICLE 11 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

La présente convention est régie par la loi française.

Tout litige, relatif à la présente pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties.

La procédure amiable sera mise en œuvre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, faisant état dudit différend. Chaque Partie désigne un représentant parmi son personnel (hors interlocuteurs habituels) dans un délai de 10 jours à partir de la date de notification. Avant les rencontres des représentants, ces derniers devront :

- identifier le litige et son origine,
- établir un calendrier de négociations, avec les rencontres et échanges qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

Faute pour les Parties de parvenir à un accord dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ces dernières pourront, à l'initiative de la Partie la plus diligente, porter leur différend devant le tribunal compétent de Bordeaux.

## **ARTICLE 12 - ANNEXES**

Sont annexées à la présente convention dont elles font partie intégrante :

- annexe 1 : maquette pédagogique 2024-2025
- annexe 2 : actions communes pour renforcer la filière comptable à Agen (BTS, LP RC, DCG)

Les annexes font corps avec la présente convention. Néanmoins, en cas de contradiction entre les annexes et la convention, cette dernière prévaut.

Fait à Talence en deux exemplaires originaux, le

2025

Pour l'Université de Bordeaux

Pour le Lycée De Baudre d'Agen

Dean Lewis,  
Président de l'Université de Bordeaux

David Silveira  
Proviseur du Lycée De Baudre



# ANNEXE 1

## Répartition des enseignements

Licence Professionnelle - Mention « Métiers de la Gestion et de la Comptabilité »											
Parcours type "Révision comptable" Agen											
Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028											
Modalité de calcul de l'année universitaire :											
La pondération de chaque UE au sein d'un BCC est équivalente au nombre de crédits ECTS qui lui sont associés.											
La pondération de chaque BCC pour le calcul de la moyenne annuelle est équivalente au nombre d'ECTS associés.											
										Volume horaire de l'année (h) :	411
										Volume horaire de l'année (hd) :	583,5
BCC Compétences de base		Volume horaire du semestre					205	ECTS :		36	
Matières	Semestre d'enseignement	Organisation pédagogique					Modalités de contrôle de connaissances et de compétences				
		ECTS	TD	Cours	REH	HEID Total	CT/CC		Nature	Durée	
UE obligatoires											
UE 1.1.0 Compétences professionnelles	Semestre 1	3		25		37,5	CC 100%				
UE 1.1.1 Gestion juridique	Semestre 1	3		40		60	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 1.1.2 Comptabilité	Semestre 1	12		70		105	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 1.1.3 Système d'information et environnement numérique	Semestre 1	6		30		45	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 1.1.4 Management	Semestre 1	3		20		30	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 1.1.5 Anglais appliqué aux affaires	Semestre 1	3		20		30	CC 100%				
BCC 2 Compétences avancées		Volume horaire du semestre :					150	ECTS :		36	
Matières	Semestre d'enseignement	Organisation pédagogique					Modalités de contrôle de connaissances et de compétences				
		ECTS	TD	Cours		HEID	CT/CC		Nature	Durée	
UE obligatoires											
UE 2.1.1. Comptabilité approfondie	Semestre 2	3		40		60	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 2.1.2 Fiscalité et gestion sociale approfondie	Semestre 2	3		40		60	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 2.1.3 Introduction à la révision comptable	Semestre 2	6		30		45	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 2.1.4 Méthodes de révision comptable	Semestre 2	6		30		45	CC 30%	CT 70%	Ecent	2 h	
UE 2.1.5 Mémoire de stage *	Semestre 2	12			56	56		CT 100%	Mémoire + soutenance	1h	
Méthodologie de recherche de stage	Semestre 2			10		10					

\* Le suivi du mémoire de stage est de 4 heures par étudiant, soit 80 heures pour une promotion de 20 étudiants ; 10 heures sont dédiés à la méthodologie

## **ANNEXE 2**

### **Actions communes pour renforcer la filière comptable à Agen**

#### **Les interlocuteurs de l'Université de Bordeaux et du Lycée De Baudre d'Agen dans le suivi de la présente convention**

Outre les référents pédagogiques et administratifs indiqués à l'article 5 de la présente convention, les personnes physiques désignées ci-dessous sont nommées interlocutrices légitimes pour les discussions portant sur le fonctionnement de la Licence professionnelle « Révision comptable » d'Agen. Elles se réuniront ou communiqueront régulièrement pour faire le point sur le déroulement de l'année. Elles proposeront des orientations sur les éléments qui ne sont pas régis par la maquette pédagogique, la présente convention et les règles de l'alternance :

- Charles Signorini, Professeur agrégé, Responsable de la Licence professionnelle mention Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable (Bordeaux et Agen) ;
- Etienne Lagaillarde, Responsable Administratif et Financier de la faculté d'Economie, gestion et AES de l'Université ;
- Anna Labeyrie, Chargée de formation en alternance, service Formation continue du collège DSPEG de l'Université ;
- Alain Pariente, Professeur des Universités, directeur de l'Unité d'apprentissage MDEGA,
- Bertrand Blancheton, Professeur des Universités, Doyen de la faculté d'économie, gestion et AES de l'Université ;
- Frédéric Gaschet, Maître de conférences, Directeur du département AES de l'Université ;
- Virginie Peltier, Professeure des Universités, Directrice de l'IDE d'Agen ;
- Cerise O'Neill, Responsable Administrative et Financière de l'IDE d'Agen.

#### **Les moments d'échange fixés par la présente convention durant l'année universitaire 2024/2025**

Des échanges complémentaires à ceux mentionnés dans l'article 5 de la convention pourront avoir lieu. Ces échanges permettront de faire circuler les informations et mettre en lumière les situations qui méritent un éclaircissement ou une adaptation. Ces échanges permettront aux partenaires de se coordonner sur les actions mettant en œuvre une logique de filière entre eux. Un compte-rendu écrit des réunions sera produit après chacun de ses échanges.

#### **Le recrutement des étudiants de BTS du Lycée De Baudre au sein de la Formation**

Le recrutement des étudiants du BTS De Baudre au sein de la Licence professionnelle passera par la voie ordinaire de recrutement selon les règles de l'Université :

- Candidature selon un calendrier voté chaque année par les instances compétentes de l'Université
- Dépôt d'un dossier complet et motivé de candidature
- Eventuel entretien avec le responsable pédagogique de la Licence professionnelle Révision comptable d'Agen
- Une deuxième session de recrutement sera organisée, le cas échéant et selon un calendrier voté chaque année par les instances compétentes de l'Université

## **Actions envisagées pour concrétiser les termes de l'article 2**

**Rappel de l'article 2 :** La faculté EGAES et le Lycée De Baudre uniront leurs forces pour développer la Licence professionnelle Révision comptable à Agen ainsi que le DCG. Le Lycée De Baudre informera les étudiants de BTS Comptabilité-gestion de l'opportunité de poursuivre leurs études en BAC+3, soit par la LP RC Agen soit par le DCG.

Les étudiants de BTS Comptabilité-gestion choisiront librement leur BAC+3 : LP RC Agen ou DCG à De Baudre. Ce choix se fera selon plusieurs critères non exhaustifs :

- Les bulletins de notes de BTS
- Les résultats au diplôme de BTS
- L'obtention d'une alternance
- Un avis des enseignants de BTS, DCG et LP RC qui sera informatif pour l'étudiant, ce dernier restant maître de son inscription à la condition que la filière d'études de son choix accepte sa candidature.

Si l'étudiant hésite entre LP RC Agen et DCG, et si les deux formations sont prêtes à le recruter, il lui sera conseillé de commencer le DCG. En cas de difficultés, l'étudiant pourra aller en LP RC Agen sous deux conditions : a) se signaler avant fin septembre de l'année universitaire en cours, b) disposer d'une alternance pour être pleinement inscrit en LP RC Agen.

Pour ce faire, les actions envisagées sont :

- Faciliter une présentation de la Licence professionnelle Révision comptable auprès des BTS Comptabilité-gestion de De Baudre,
- Faciliter une présentation du DCG de De Baudre, en même temps que la LP RC, ce pour que les étudiants puissent poser les questions pour faire leur choix d'orientation,
- Susciter les reprises d'études de professionnels de la comptabilité,
- Chercher à ce que les candidats poursuivent leur alternance chez le même employeur durant leurs années d'études de BTS à LP RC ou DCG.

Les propositions d'actions seront construites, ce dès la signature de la présente convention. Ces actions mutualiseront les ressources pour générer de l'efficacité.